670

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DES CORPS ADMINISTRATIFS,

Réunis en l'Hôtel commun de Lyon.

Dés 30 Juin & 1er. Juillet 1791.

30 VI - 1 VII 91

Case folio Rec 9938 no. 15

DANS les Séances des trente Juin & premier Juillet mil ſept cent quatre-vingt-onze, tenues en l'Hôtel commun de Lyon, où étoient réunis MM. les Adminiſtrateurs du Département de Rhône & Loire, du Diſtrict de Lyon, du Diſtrict de la Campagne de Lyon, & de la Municipalité de ladite Ville :

TOUS CEUX de MM. les Adminiſtrateurs du Département & des Diſtricts, qui n'avoient pu ſe rendre aux précédentes Séances, ont exprimé leur ſatisfac-

BIBLIOTHÈQUE LYONNAISE

tion de se trouver réunis dans le sein de l'Assemblée, & se sont empressés de prêter le Serment, au moyen duquel ils ont juré, chacun individuellement, *d'être à jamais unis par les liens de la fraternité ; de mourir, s'il le faut, aux postes que leur assigne la Constitution, & de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir.*

MM. Descorches-Sainte-Croix, Lieutenant, & Carre, Sous-lieutenant de la Compagnie-franche, & Audra, Sous-lieutenant de la Compagnie des Arquebusiers, ayant été introduits, ils ont prêté, avec le même empressement, le serment décrété par l'Assemblée Nationale, le 22 de ce mois, au moyen duquel ils ont juré, chacun individuellement, *d'employer les armes remises en leurs mains, à la défense de la Patrie, & à maintenir, contre tous les ennemis du dedans & du dehors, la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale ; de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du Territoire François par des Troupes étrangeres ; & de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des Décrets de l'Assemblée Nationale.*

M. Descorches-Sainte-Croix a demandé d'être admis à faire lecture d'un Certificat délivré le 25 de ce mois, par les Officiers municipaux de la ville de Clermont, au Département de la Meuse, à M. Descorches-Sainte-Croix son fils, Sous-lieutenant au treizieme Régiment de Dragons, ci-devant MONSIEUR.

L'Assemblée ayant adhéré à sa demande, il a été fait lecture dudit certificat dont la teneur suit :

« Les Officiers Municipaux de la Ville de Clermont, » au Département de la Meuse, atteſtent que M. Deſ- » corches de Sainte-Croix, Sous-lieutenant au 13^me. » Régiment des Dragons, ci-devant MONSIEUR, s'eſt » comporté de maniere à ne donner aucun ſoupçon » ſur ſa conduite ; qu'au contraire il a fait ce qui étoit » en ſon pouvoir pour donner des preuves de ſon » patriotiſme & de ſon dévouement à la choſe pu- » blique, s'étant prêté avec zele à toutes les requi- » ſitions de la Municipalité & du Directoire du Diſtrict » de cette Ville, & étant venu atteſter ſur ſon honneur, » n'avoir aucune connoiſſance de l'enlévement du Roi » & de la Famille Royale, ni des ordres particuliers » que pouvoit avoir reçus à ce ſujet M. de Damas ſon » Colonel : témoignage mérité, & que le Corps lui » rend avec plaiſir. »

Fait & donné en l'Hôtel Commun, le 25 Juin 1791.

Signé, BAUDUN, BLIARD, BEAUDETTE ; MAUCHAND, Procureur-Syndic ; JELLANIN, Procureur de la Commune ; THUMEN ; FRAISIER, Secretaire.

L'ASSEMBLE'E a témoigné par ſes applaudiſſements à monſieur de Sainte-Croix, ſa ſatisfaction de trouver dans ce certificat honorable, la preuve que ſon fils eſt animé des ſentiments qu'il a lui-même manifeſtés dans cette Séance, & IL A ÉTÉ ARRETE' que le préſent Procès-verbal ſeroit imprimé & affiché.

Signé, VITET, Préſident du Département ; FAYOLLE, Préſident du Diſtrict de Lyon ; RIEUSSEC, Préſident

du Diſtrict de la Campagne de Lyon ; VITET, Maire ; FOCARD, Secretaire-général du Département ; MORIN fils, Secretaire-Greffier de la Municipalité.

Extrait collationné.

FOCARD, Secretaire-général du Département.
MORIN fils, Secretaire-Greffier de la Municipalité.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE. 1791.